

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**
**DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE**
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 MAI 2018**

Date de convocation et d'affichage : 27 avril 2018

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 12H42.

**Étaient présents :**

DUCHENE Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, PATELLI Lise, SAUBLET SAINT-MARS Véronique.

BAROIN François, BERTHOLLE Jean-Paul, BLASSON Christian, CHEVALIER Bertrand, DELAITRE Guy, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, LANDREAT Pascal, PEUCHERET Alain, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, VIART Jean-Michel, SEBEYRAN Marc.

**Excusés :**

ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques, BLASCO Thierry, GANTELET Bruno, ROTA Colette

**Absents :**

BALLAND Alain, DENIS Valéry, RIGAUD Jacques

**Ne prennent pas part au vote, étant en conflit d'intérêt :**

HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, GAILLARD Paul, CHEVALIER Bertrand

<b>DELIBERATION N°11</b>	<b>Renouvellement des adhésions de Troyes Champagne Métropole au sein des organismes à caractère économique</b>				
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Bertrand CHEVALIER</b>				

Nombre de membres : 30		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
22	18	18			4

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 MAI 2018**

Rapporteur : Bertrand CHEVALIER

**RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE  
AU SEIN DES ORGANISMES A CARACTERE ECONOMIQUE**

**Exposé :**

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, Troyes Champagne Métropole accompagne et soutient les initiatives qui contribuent à créer, directement ou indirectement, de la richesse sur son territoire. En outre, le développement des projets portés par Troyes Champagne Métropole nécessite une veille informative constante pour garantir une ingénierie efficace.

Pour répondre à ce double enjeu, Troyes Champagne Métropole souhaite adhérer aux structures suivantes :

**AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électriques et l'Audiovisuel) :**

Association constituée de collectivités territoriales françaises spécialisée, avec pour champ d'intervention les problématiques d'aménagement numérique. Elle anime en ce sens des groupes de travail, constitue des dossiers thématiques, assure une veille juridique et technologique au service des collectivités. Le montant de l'adhésion pour l'année 2018 est de 3 620,00 € (trois mille six cent vingt euros).

**Biogaz Vallée :**

L'association a pour principale mission de fédérer, animer et soutenir la filière industrielle, scientifique et technique relative à la méthanisation. Le montant de l'adhésion pour l'année 2018 est de 5 000,00 € (cinq mille euros).

**PALME :**

Pionnière dans les démarches de requalification des espaces d'accueil d'entreprises industrielles ou commerciales, l'association PALME a été créée à l'occasion de la signature de la charte PALME. Cette charte, qui intègre les préoccupations en matière d'aménagement paysager, de cohérence urbaine, de maîtrise de la circulation des personnes et

des marchandises, de maîtrise des impacts sur l'environnement et de gestion de territoires, définit la démarche de l'association. Le montant de l'adhésion pour l'année 2018 est de 3 800,00 € (trois mille huit cents euros).

**Club Industries Agricoles, Agro-alimentaires et Agro-industrielles (club I3A) :**

Constitué sous forme associative, le club I3A rassemble de nombreuses personnalités de l'industrie agro-alimentaire, de l'agro-industrie et des agro-ressources sur l'ensemble de la région, de la très petite entreprise au grand groupe, de l'amont à l'aval, coopératives ou sociétés privées. Le montant de l'adhésion pour l'année 2018 est de 1 740,00 € (mille sept cent quarante euros).

**Pôle de compétitivité mondial Industrie et Agro-Ressources (IAR) :**

L'association a pour mission principale de fédérer les acteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie sur la thématique « Bio-économie » et plus précisément la valorisation économique des ressources végétales non alimentaires. Le montant de l'adhésion pour l'année 2018 est de 2 640,00 € (deux mille six cent quarante euros).

Pour information, le montant de ces cotisations relatif à ces associations est inscrit au BP 2018, chapitre 11, ligne 90-6281.

Conformément à la délibération n° 07 en date du 9 janvier 2017 qui donne pouvoir aux membres du Bureau pour décider du renouvellement des adhésions aux associations,

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, Il vous est proposé :

- **D'ACTER le renouvellement des adhésions des associations ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote